



Comité de l'environnement

ORDRE DU JOUR 18

le mardi 19 juin 2012 à 9 h 30
Salle Champlain, 110, avenue Laurier ouest

Coordonnatrice du Comité :
Carole Legault 613-580-2424, poste 28934
CaroleA.Legault@ottawa.ca

Membres du comité :

Présidente: Conseillère M. McRae

Vice-président : Conseiller S. Moffatt

**Conseillers D. Chernushenko, S. Desroches, K. Egli, M. Fleury,
D. Holmes, A. Hubley, P. Hume**

RATIFICATION DES PROCÈS-VERBAUX

[Procès-verbal 17](#) de la réunion régulière du 3 mai 2012

DÉCLARATIONS D'INTÉRÊT

*Ce document peut être consulté en ligne et écoutez la réunion en direct à l'aide de la diffusion audio au ottawa.ca.
L'interprétation simultanée est offerte dans les deux langues officielles
pour toute question à l'ordre du jour si la demande est faite au moins
24 heures à l'avance en téléphonant au service d'information du comité visé.*

PRÉSENTATION

1. PRIX D'EXCELLENCE SUR L'ENVIRONNEMENT
À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

DIRECTEUR MUNICIPAL BUREAU DU DIRECTEUR MUNICIPAL

2. RAPPORT TRIMESTRIEL SUR LE RENDEMENT PRÉSENTÉ AU
CONSEIL POUR LE 1^{ER} TRIMESTRE, DU 1^{ER} JANVIER AU
31 MARS 2012
[ACS2012-CMR- ENV-0005](#) A L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que le Comité de l'environnement reçoive le présent rapport aux fins d'un examen plus approfondi et d'une discussion des résultats sur le rendement des secteurs de service, tel qu'il est énoncé au Document 1.

OPÉRATIONS MUNICIPALES SERVICES ENVIRONNEMENTAUX

3. PHASE 2 DU PLAN DE GESTION DES DÉCHETS D'OTTAWA : POUR
ATTEINDRE NOS OBJECTIFS
[ACS2012-COS-ESD-0008](#) À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que le Comité de l'environnement, à sa réunion du 19 juin 2012, dépose le document de travail sur le Plan de gestion des déchets s'échelonnant sur 30 ans de la Ville d'Ottawa et le soumette à la consultation publique selon le processus de consultation présenté dans le présent rapport.

4. PROGRAMME D'ÉVALUATION DE L'ÉTAT DE LA CONDUITE
PRINCIPALE DE L'EAU POTABLE
[ACS2012-COS-ESD-0014](#) A L'ÉCHELLE DE LA VILLE

Que le Comité de l'environnement prenne connaissance du présent rapport.

- 5 RAPPORT ANNUEL 2011 SUR LA CONFORMITÉ DU SERVICE DES
EAUX USÉES
[ACS2012-COS-ESD-0011](#) A L'ÉCHELLE DE LA VILLE
-

Que le Comité de l'environnement prenne connaissance du présent rapport.

6. PROJET DE L'INFRASTRUCTURE DE COMPTEURS AVANCÉE
[ACS2012-COS-ESD-0009](#) CITY WIDE / A L'ÉCHELLE DE LA VILLE
-

Que le Comité de l'environnement prenne connaissance du présent rapport.

7. INVENTAIRES 2004 ET 2008 DES ÉMISSIONS DE GAZ À EFFET DE
SERRE, MESURES DE RÉDUCTION ET ÉTABLISSEMENT DES
PROCHAINS OBJECTIFS
[ACS2012-CMR-ENV-0004](#) À L'ÉCHELLE DE LA VILLE

*Originellement énumérer en tant qu'un rapport d'Information distribuée
auparavant le 3 mai 2012*

Que le Comité de l'environnement prenne connaissance du présent rapport.

POINTS EN HUIT CLOS*

AVIS DE MOTION (POUR EXAMEN LORS D'UNE RÉUNION SUBSÉQUENTE)

DEMANDES DES RENSEIGNEMENTS

AUTRES QUESTIONS

LEVÉE DE LA SÉANCE

RÉUNION PROCHAIN

le 28 août 2012

***Avis**

Les points indiqués à huis clos ne sont pas soumis aux audiences ni aux discussions publiques. Toute personne a le droit de demander une enquête indépendante sur la légitimité de régler certaines questions au cours d'une séance à huis clos. Pour ce faire, le demandeur peut se procurer, sans frais, le formulaire approprié en visitant le site Web de la Ville ou en s'adressant en personne auprès du président de la réunion en question. Les demandes restent confidentielles dans l'attente du rapport éventuel de l'enquêteur et n'entraînent aucuns frais pour le demandeur.

-
- Nota : 1** *Veillez noter que toute présentation écrite ou orale (accompagnée de votre nom, mais sans vos coordonnées) sera versée aux dossiers publics et sera mise à la disposition du Conseil municipal et de la population.*
- Nota : 2.** *L'article 2 sera présenté au Conseil le 27 juin 2012 dans le rapport 21 du Comité finances et du développement économique*
- Nota : 3.** *À moins d'avis au contraire, les rapports nécessitant un examen par le Conseil municipal devraient être présentés au Conseil le 27 juin 2011 dans le rapport n° 16 du Comité de l'environnement.*